

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt et quinze du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, BUREAU, LHOMMEAU, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, FUMOLEAU et SAVARY.

ABSENTS : M. Sébastien BICHON qui a donné pouvoir M. Éric POISBELAUD
M. Sébastien CALLOGNE qui a donné pouvoir à Mme Nadine BUREAU
Mme Stéphanie DALSTEIN qui est excusée.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 03/09/2020

1 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ESSOUVERT :

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ne fait aucune opposition au projet de la commune d'Essouvert.

2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LA SOCIÉTÉ « CENTRALE ÉOLIENNE D'ANTEZANT ET SAINT PARDOULT » (CEANP) :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la convention annexée au présent PV et charge Monsieur le Maire de toute signature afférente à ce dossier.

3 – DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération 2020021 du 26 mai 2020 est à modifier, l'avant dernier point de cette délibération n'était pas nécessaire il est donc annulé et remplacé par le dernier point de cette nouvelle délibération. Monsieur le Maire donne connaissance des 29 points qui peuvent lui être consentis et sous quelles modalités.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020021.

Le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au maire (art. L 2122-22 du CGCT). Ces délégations de pouvoir facilitent et accélèrent la gestion de la commune.

En vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal donne délégation au Maire pour les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code avec les limites suivantes : pour toute zone géographique et sans limite financière.

4 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020****COMMUNALE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la titulaire parent d'élèves Mme Lambert Marie-Charlotte n'étant plus sur la commune, il convient de désigner un nouveau représentant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Mme CRON Gaëlle à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ :

Objet : *Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à Vals de Saintonge Communauté*

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 fixant la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Vals de Saintonge Communauté, _____

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération n°CC2020_069, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 110 membres.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

De droit (ordre du tableau du Conseil Municipal) M. le Maire propose sa candidature

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

en tant que titulaire ainsi que Mme Nadine BUREAU (1^{ère} adjointe) comme suppléante pour représenter la commune de Antezant la Chapelle à la CLECT. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter cette proposition.

6 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire fait part des devis reçus. Après étude des devis et après en avoir délibéré l'assemblée approuve les devis suivants :

- KODEN pour l'acquisition d'un photocopieur et la reprise de l'ancien pour un montant d'acquisition de 3 680 € HT soit 4 413.00 € TTC et une reprise de l'ancien copieur de 894.71 € HT soit 1 073.65 TTC. Cette dépense sera imputée sur l'opération 2020002 intitulée photocopieur compte 2183.
- ESPACE TARDY pour l'acquisition d'un pack air-green pour un montant de 2 550.00 € HT soit 3 060.00 € TTC. Cette dépense sera imputée sur l'opération 082015 intitulée DIVERS MATÉRIELS compte 2158.
- ESPACE TARDY pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique pour un montant de 2 750.00 € HT soit 3 300.00 € TTC. Cette dépense sera imputée sur l'opération 082015 intitulée DIVERS MATÉRIELS compte 2158.
- SARL GENTILHOMME pour des travaux de maçonnerie et carrelage dans le logement communal situé à la Chapelle Bâton pour un montant de 6 267.00 € HT soit 6 893.70 € TTC. Une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime sera déposée dans le cadre du Fonds d'aide des logements communaux à loyer libre. Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif de ce dossier et de toute signature afférente à ce dossier.
- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE pour le remplacement et l'ajout de panneaux de signalisation pour un montant de 406.17 € HT soit 487.40 € TTC.
- VÉDIF pour l'acquisition de jeux pour un montant de 4 041.90 € HT soit 4 850.28 € TTC. L'assemblée charge M. le Maire du dépôt du dossier de demandes de subventions au Département dans le cadre de l'aide à l'équipement touristique et au Feader dans le cadre de « l'appel à projet FEADER 7.5.1 : investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques » et de toute signature afférente à ce dossier.
L'assemblée charge M. le Maire du dépôt de candidature dans le cadre de « l'appel à projet FEADER 7.5.1 : investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques » et de toute signature afférente à ce dépôt de candidature.

7 – POINT SUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de l'arrêté notifiant l'attribution de la subvention DETR pour la DECI pour un montant de 30 797.40 € en date du 1^{er} juillet 2020.

Les devis peuvent donc être acceptés et les travaux peuvent débuter.

- SLTP travaux de terrassement pour les créations des 5 points de défense pour un montant de 6 820.00 € HT soit 8 184.00 € TTC
- RESE fourniture et pose des citernes souples et des clôtures pour un montant total de 44 509 € HT soit 53 410.80 € TTC

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les devis de SLTP et de la RESE. Cette dépense sera imputée sur l'opération 2019001 intitulée DECI compte 2181.

En ce qui concerne le Département de la Charente-Maritime, réunissant son Comité Technique le 24 septembre et le Comité Paritaire courant octobre novembre, la notification d'attribution sera effective après ces dates.

Monsieur le Maire est chargé du suivi de ce dossier et de toute signature afférente à ce dossier.

8 – MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

M. le Maire présente le PCS actuel aux nouveaux élus. Une mise à jour sera effectuée en présence de Gary SHORTHOUSE, Marie-Christine FOVET, Nadine BUREAU, Christophe SAVARY, Marie-Florence MÉGRIER, Géraldine LHOMMEAU. La première réunion en mairie aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 20h30. Cela vaut convocation.

9 – AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du recensement de la population sur notre commune qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

10 - COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

- le 15 juillet 2020 : conseil communautaire : Éric POISBELAUD
- le 29 juillet 2020 : réunion fleurissement avec M. DUTEUIL : Nadine BUREAU, Marie-Florence MÉGRIER, Gary SHORTHOUSE et Éric POISBELAUD
- le 11 septembre 2020 : réunion recensement de la population campagne 2021 : Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	